

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture-Bousse

Séance du 19 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture-Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 17

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,

M. Francis DAVOUST, Mme Laurence NICOLAS, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Nadine HANNE, M. Michel LAMI, **Adjoint**,

M. David DEGENETAIS, M. Cédric LARCHER, M. Jean-Marie LUCIANI, M. Sébastien MERTZ, Mme Marie-Christine MICHEL, et M. Jean-Pierre OSMONT, Mme Sandrine SALESSES, Mme Khadija VACHEZ, et Mme Corinne WILHELMY **Conseillers municipaux**.

Absents / excusés : Mme Elodie BREARD donne pouvoir à Francis DAVOUST, Mme Muriel DESRAYAUD donne pouvoir à Sylvain BOREGGIO, Mme Jocelyne PASQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

ORDRE DU JOUR

- ✚ Projet – Pôle culturel et demande de subventions
- ✚ Finances – Budget - Décision modificative n°2
- ✚ Finances – Demande de Fonds de concours
- ✚ Finances – Tarification du cimetière
- ✚ Finances /RH – Adhésion au Contrat Groupe statutaire du CDG 27
- ✚ Ressources Humaines – Avancement de grade
- ✚ Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs
- ✚ Devis
- ✚ Rapport des commissions
- ✚ Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Projet – Pôle culturel et demande de subventions

Projet annexé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 16 pour, 1 abstention :

APPROUVE la réalisation du projet sus mentionnés
APPROUVE le plan financier présenté par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat, le Département, la DRAC, la CAF, l'agglomération EPN pour un fonds de concours ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets.

Budget – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique que le projet de la zone d'activité engendre des travaux non budgétés au chapitre pour le SIEGE. Une décision modificative est donc nécessaire, conformément aux travaux programmés par le SIEGE.

Après avoir exposé, Monsieur le Maire propose les modifications de budget suivantes :

Sens	Chap.	Art.	Intitulé	DM 2
Investissement – équilibre à 0.00 euros				
Dépenses	204	2041511		+19 000.00 €
Dépenses	21	2131		- 19 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°2.

Finances – Demande de subventions : Fonds de concours

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a été sollicité par une société de Padel, pour la mise en service de terrain sur la commune. L'emplacement retenu le terrain de tennis actuel. Toutefois afin de permettre l'installation, des travaux de préparation sont effectués par la commune. Ces travaux peuvent faire l'objet de demande de subvention au titre des fonds de concours de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Le projet est :

- Travaux d'installation de longrines pour Padel pour 17 098.20 € HT

Il propose de demander des subventions selon les plans de financement suivants :

Projet	EPN	Auto-financement
Travaux d'installation de longrines pour Padel	8 549.10 €	8 549.10 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation du projet sus mentionnés
APPROUVE le devis présenté par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de :

- 8 549.10 € pour les Travaux d'installation de longrines pour Padel

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets.

Finances – Tarification du cimetière

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier certains tarifs comme suit :

- Concession pleine terre
 - Trentenaire : 400.00 euros
- Cavurne trentenaire : inchangé : 1 150.00 euros
- Columbarium :
 - La pyramide : inchangé

		15 ANS	30 ANS
Niveau supérieur	Case pour 1 urne	265 €	480 €
Niveau intermédiaire	Case pour 2 urnes	515 €	930 €
Niveau inférieur	Case pour 2 urnes	515 €	930 €
	Case pour 3 et 4 urnes	765 €	1380 €

- Les colonnes :

	15 ANS	30 ANS
Case pour 2 urnes	515 €	930 €

Urne déposée en case commune	165 €	280 €
------------------------------	-------	-------

Urne déposée en case provisoire Au maximum 1 an	Moins de 3 mois	40 €
	Au-delà de 3 mois jusqu'à 1 an	120 € l'an

Enfouissement des cendres dans le Jardin du Souvenir	110 €
--	-------

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte ces propositions de modification de tarif qui seront valables à compter du 1er janvier 2026.

Le règlement sera modifié en conséquence.

Finances /RH – Adhésion au Contrat Groupe statutaire du CDG 27

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique.

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/09/2024 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/06/2025, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat RELYENS SPS / CNP ASSURANCES ;

VU lettre d'intention du Conseil Municipal proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

VU l'exposé **du Maire** ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 au contrat d'assurance groupe (2026-2029) et jusqu'au 31 décembre 2029 aux conditions suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés

	Ensemble des garanties : - Décès - CITIS (Accident ou Maladie imputable au service y compris temps partiel thérapeutique) Indemnités journalières 90 % - Longue maladie, Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) Indemnités journalières 90 % - Maternité, Paternité et Accueil de l'Enfant, Adoption Indemnités journalières 100 % - Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) Indemnités journalières 90 %	
OFFRE DE BASE Sans franchise, sauf franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	6,64 %
PRESTATION ALTERNATIVE Sans franchise sauf franchise 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	6,02 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires

	Ensemble des garanties : - Accident ou Maladie imputable au service Indemnités journalières 90 % - Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave Indemnités journalières 90 % - Incapacité de travail en cas de maternité, de paternité et accueil de l'enfant, d'adoption, d'accident non professionnel Indemnités journalières 100 %	
Sans franchise sauf franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	1,10%

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	X OUI	X OUI
Indemnité de Résidence	X NON	X NON
Supplément Familial de traitement	X OUI	X OUI
Régime Indemnitaires	X OUI	X OUI
Charges Patronales	X OUI	X OUI

Et à cette fin,

AUTORISE Le Maire à signer les documents contractuels en résultant.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Ressources Humaines – Avancement de grade

Monsieur le maire indique que le Chef de la Police intercommunale en poste sur le grade de chef de service de police municipal de 2^{ème} classe peut prétendre à un avancement de grade.

Compte-tenu de son investissement professionnel, Monsieur le maire propose de lui faire bénéficier d'un avancement de grade sur le grade chef de service de police municipal de 1^{ère} classe.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte la proposition de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que considérant les dernières modifications de poste, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la commune. Ce tableau est le reflet de l'organigramme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le tableau des emplois comme suit valable à compter du 1^{er} octobre 2025 :

Intitulé de poste	Grades	Quotité horaire	Pourvu
Directrice générale des services	-DGS 2 000 à 10 000 habitants -Attaché territorial	35h 1 ETP	Oui
Responsable du service de police municipale	-Chef de service PM principal 1 ^{ère} cl -Chef de service PM principal 2 ^{ème} cl -Chef de service PM	35h 1 ETP	Oui
Equipiers de police municipale	-Brigadier-chef principal -Gardien-Brigadier	35h 2 ETP	Oui 2/2
Secrétaire de direction	-Adjoint administratif	35h 1 ETP	OUI
Assistant administratif et financier	-Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl -Adjoint administratif	35h 1 ETP	Oui
Assistants administratifs	-Adjoint administratif	35h 2 ETP	Oui 2/2
Responsable de la bibliothèque	-Agent de gestion des bibliothèques	25h 0.71 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique	29,68h 0.85 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique	22.52h 0.64 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	16,84 h 0.48 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	17,50 h 0.50 ETP	Oui
Agents de restauration	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	6,30 h 0.18 ETP	Oui 2/2
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-agent technique en renfort d'activité pour l'année scolaire 2025.2026		Oui
Assistant des écoles maternelles	-ATSEM principal 1 ^{ère} cl -ATSEM principal 2 ^{ème} cl -Adjoint technique Adjoint technique ppal 2eme classe	35h 3 ETP	Oui 3/3
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	- Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	35h 2 ETP	Oui 2/2
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	-Adjoint technique	35h 1 ETP	Oui

Agent de maintenance polyvalent bâtiment	-Agent de maîtrise - Adjoint technique principal 1ère classe - Adjoint technique principal 2ème classe -Adjoint technique	35h 1 ETP	Oui
Agent de maintenance polyvalent bâtiment	- Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique	35h 1 ETP	Oui
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	Saisonnier 5 mois / an	35h 1 ETP	Non
	Total	20.36 ETP	23/24

Rapport des commissions

- Francis DAVOUST rappelle que la commune s'est portée candidate à 3 fleurs dans le cadre du concours des Villes et Villages fleuries. Les remises de prix auront lieu le 16 octobre prochain.
 - Monsieur le Maire a sollicité le Directeur de la Ville d'Evreux qui gère le fleurissement afin qu'il puisse faire une visite du territoire communal et donner des préconisations. Les agents des espaces verts seront associés
- Michel LAMI indique que l'école maternelle a reçu 2 élèves de plus à la rentrée. Il signale 1 élève avec lequel des difficultés sont rencontrés, notamment par son comportement au restaurant scolaire. Un courrier a été adressé aux parents.
- Jean-Pierre NICOLAS indique que les travaux de rénovation thermique se sont bien déroulés pendant les vacances. Il reste à régler les grooms des portes au fur et à mesure de leur utilisation. Les factures d'énergie devraient rapidement diminuer.
- Concernant les travaux de création d'un bloc sanitaire à l'école primaire, des finitions reste à faire. Le résultat est apprécié des élèves et des professionnels. La création d'un préau est la valeur ajoutée.
- Nadine HANNE indique que la rentrée de l'école de musique s'est faite le 15 septembre. Il est prudent d'attendre la fin du mois pour connaître les effectifs de l'année.
- Un thé dansant est organisé ce dimanche 21 septembre.
- Laurence NICOLAS a initié le bulletin d'automne. Les retours sont demandés pour le 30 septembre.
- Le Forum s'est bien passé. La cohésion de l'équipe municipale a permis une mise en place rapide et efficace. L'affluence était importante. Le pot de l'amitié en fin de journée avec les associations a été apprécié par tous. Il sera pérennisé. L'association de judo souhaite pouvoir faire de ce jour une porte ouverte au complexe (dojo). Cette demande sera étudiée.

Autres informations

Monsieur le Maire communique quelques informations :

- L'aire d'accueil d'Evreux est de nouveau fermée. Après avoir subi des dégâts, le montant des travaux est estimé à 1.5 millions d'euros. L'agglomération n'est donc plus conforme au schéma d'aire d'accueil.
La déchèterie, voisine à cette aire, a connu des préjudices (vol de ferrailles). Les forces de l'ordre ont été prévenues. Le responsable s'est vu menacé par des personnes de la communauté des citoyens itinérants. Les agents ont fait valoir leur droit de retrait. La déchèterie est donc fermée depuis 1 mois.
- Les parties communes des lotissements implantés sur la commune (notamment les voiries), sont en grande majorité détenus par des associations syndicales. La difficulté que la commune rencontre aujourd'hui, est que pour demander l'intervention des services d'EPN, compétents en matière de voirie, d'assainissement. Ces derniers refusent car il ne s'agit pas de domaine public. Nous avons donc commencé à répertorier les procédures adéquates en fonction de chaque situation.
- Un premier travail est fait pour le lotissement des Pins, concerné par des problèmes d'assainissement. Un courrier a été adressé en début d'été afin de revoir d'accord de chaque riverain pour céder les parties communes à la commune. Il est nécessaire d'obtenir l'unanimité des propriétaires. A ce jour, il manque encore quelques retours.
- Habitat Coopératif de Normandie a été retenu pour la construction des 4 habitations dans le lotissement de la Clairière. Ces logements seront mis en vente à 212 000 euros. Il s'agit de logement en accession. Soit 2 ans de location avant achat. Les travaux débuteront dès 2/4 acquéreurs trouvés.
- Le projet de Carrefour est retardé. La modification du PLUI impose désormais un taux de végétalisation de parcelle à 60%. Il était de 40 % auparavant.
- Le projet de l'entreprise Nat'up qui concerne en l'implantation d'un entrepôt de digesta à Serez, pour épandre sur les terres voisines dont celles de Bousseuy à été revu. L'entreprise propose de financer des zones de courtoise afin de réguler les flux routiers. Compte tenu de son nouveau projet, un nouveau dossier a été déposé auprès du Préfet. Une nouvelle enquête publique va se tenir.
- Jean-Marie LUCIANI informe que le SIAEVE procède à des recherches de fuites sur le réseau. Une fuite a été réparée devant le portail du cimetière et une rue d'Ezy.
Le SIAEVE est le syndicat d'eau potable qui réunit des communes d'EPN mais aussi de l'agglomération de Dreux. Les délégués sont au nombre de 8 pour EPN et 8 pour l'agglomération de Dreux.
- Sébastien MERTZ signale une Golf blanche qui roule vite dans la commune. Il transmettra les numéros de la plaque d'immatriculation à la Police Municipale.
- David DEGENETAIS informe qu'un de ses voisins est membre d'une association de protection des chats dans les Yvelines « l'école du Chat », en tant que famille d'accueil. Il souhaite développer ce soutien sur La Couture-Bousseuy. Monsieur le Maire propose de le recevoir en rdv pour connaître plus précisément sa demande.
- Corine WILHELMY interroge le maire sur a plantation d'arbre symbole de lutte antisémite. Il s'agit à priori d'un évènement spécifique à une ville de région parisienne. Nous n'avons rien reçu en mairie.
- Khadija VACHEZ interpelle les élus sur les marquages du parking du complexe

sportif. Il y a en effet des stationnements de chaque côté. En face c'est un espace libre. Le nombre de place est à priori suffisant. A voir si le marquage supplémentaire de cet espace est nécessaire.

- Les travaux que le département à réalisés, hors agglomération, n'ont pas été suffisamment communiqués. L'impact sur les riverains de Boussesey et du Bois fleuri n'a pas été pris en considération. Ces derniers se sont vus contraints, avec les accès « route barrée ». Monsieur le Maire en reparlera au Département.
- Monsieur le Maire aborde le sujet des ampoules des candélabres en panne. Il explique que compte tenu de la coupure total des éclairages pendant la période estivale. Des tours de villes sont fait deux fois par ans (automne et printemps) pour constater les ampoules en panne. Une fois ce constat fait, la commune fait appel a une entreprise extérieure pour le remplacement par des ampoules Led. Un article sera rédigé dans le bulletin pour expliquer aux riverains.

-
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 00 minutes

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie LUCIANI

Le Maire
Sylvain BOREGGIO

Conseil municipal du 19 septembre 2025

BOREGGIO	Sylvain	Maire	
DAVOUST	Francis	Adjoint au Maire	
NICOLAS	Laurence	Adjointe au Maire	
NICOLAS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
HANNE	Nadine	Adjointe au Maire	
LAMI	Michel	Adjoint au Maire	
BREARD	Elodie	Conseillère Municipale	A donné pouvoir à Francis DAVOUST
DEGENETAIS	David	Conseiller Municipal	
DESRAYAUD	Muriel	Conseillère Municipale	A donné pouvoir à Sylvain BOREGGIO
LARCHER	Cédric	Conseiller Municipal	
LUCIANI	Jean-Marie	Conseiller Municipal	
MERTZ	Sébastien	Conseiller Municipal	
MICHEL	Marie-Christine	Conseillère Municipale	
OSMONT	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
PASQUIER	Jocelyne	Conseillère Municipale	Absente
SALESSES	Sandrine	Conseillère Municipale	
VACHEZ	Khadija	Conseillère Municipale	
WILHELMY	Corinne	Conseillère Municipale	